



Séance du 24 juin 2025

MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Effectif du Conseil municipal :

En exercice : 29	Présents : 17	Représentés : 11
------------------	---------------	------------------

N°2025-064	Convention avec la Maison des adolescents	Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-préfecture le : 30 JUIN 2025 Publié le : 30 JUIN 2025
------------	---	--

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre juin à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le dix-huit juin deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de Joël LEVI-VALENSI, Maire.

PRESENTS : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, J.M. ARNAUD, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, M. RIBES, V. PELLISSIER, M. CUTILLO, G. BESSE, C. BARRIERE.

EXCUSES : J. GERARD représenté par J. LEVI-VALENSI, D. PETIT représenté par Y. FALCHI, M. CATELIN représentée par J.P. VENTURINI, S. BOULINGUEZ représentée par J.M. ARNAUD, A. RUBIOLO représentée par M. GUILLET, C. FREMY représentée par D. BARBIER, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, P. BUISSON BAUMELOU représenté par G. SORBA, C. MARTIN, M.L. VOLAND représentée par D. CAMHI, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par C. BARRIERE.

Secrétaire de séance : G. SORBA

La Maison des adolescents du nord des Bouches du Rhône ou « MDA 13 Nord » est une structure d'accueil et de prise en charge des jeunes, de 11 à 25 ans, et de leurs familles qui ont des besoins spécifiques, notamment dans le cadre :

- De conseils dans le domaine de la santé, au sens large,
- De la prévention des risques par le développement des compétences psychosociales des jeunes,
- Du soutien des parents pour étayer leur posture éducative et améliorer les relations avec leurs enfants

Ces actions sont décidées et réalisées en relation avec les écoles, le CCAS et Planet'jeunes.

Saint Cannat est rattachée à la MDA de Salon.

L'adhésion est de 0,5 € par habitants selon l'INSEE. Pour 2025 elle est de 2.988,50 €.

Une tacite reconduction est proposée par la MDA.

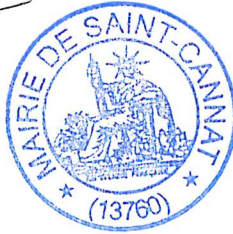
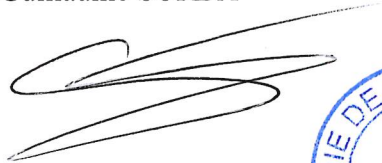
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- De valider la convention jointe,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable, Madame la Première adjointe, à signer tout document y afférent.

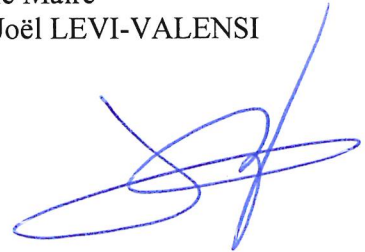
La présente **délibération** peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le **site** internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA



le Maire
Joël LEVI-VALENSI





CONVENTION D'ADHESION

Commune de Saint Cannat MAISON DES ADOLESCENTS NORD DES BOUCHES DU RHONE (MDA 13Nord)

Entre la MDA 13Nord

Représentée par sa Présidente : **Madame Pascale LOUARN**

Et la Ville de Saint Cannat

Représentée par son Maire : **Monsieur Joël LEVI-VALENSI**

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1 : objectifs des Maisons des Adolescents

Structure d'accueil, de prévention, de soin pour les jeunes de 11 à 25 ans et leur famille

Les Maisons Des Adolescents ont pour vocation de mettre en œuvre les objectifs généraux suivants, tels que définis dans le cahier des charges national actualisé de 2016 (cf : Circulaire n°5899/SG du 28 novembre 2016) :

- Apporter des réponses pertinentes et adaptées aux besoins des adolescents, notamment en ce qui concerne leur santé et leur bien-être, en articulation et en complémentarité avec les dispositifs existants sur le territoire,
- Offrir un accueil généraliste en continu et ouvert à tous les jeunes par des professionnels des domaines sanitaire, médico-social, social, éducatif ou judiciaire intervenant dans le champ de l'adolescence,
- Offrir une prise en charge multidisciplinaire généralement de courte durée,
- Fournir aux adolescents un soutien, un accompagnement et les informations nécessaires au développement de leur parcours de vie,
- Développer la prévention et promouvoir des modes de vie impactant favorablement la santé et le bien-être,
- Contribuer au repérage des situations à risques (violences, usage de substances psychoactives et pratiques addictives, comportements sexuels à risques...) et à la prévention de la dégradation de situations individuelles (échec scolaire, déscolarisation, radicalisation...),
- Garantir la continuité et la cohérence des prises en charge et des accompagnements, en contribuant à la coordination des parcours de santé,
- Favoriser l'élaboration d'une culture commune sur l'adolescence, le décroisement des différents secteurs d'intervention et les pratiques coordonnées sur un territoire,
- Contribuer au renforcement d'une médecine de l'adolescence.



www.mda13nord.fr

Siège	94 rue Labadie, 13300 Salon-de-Provence	04 86 83 08 28	direction@mda13nord.fr
Antenne d'Aix-en-Pce	37 bd Aristide Briand, 13100 Aix-en-Provence	04 42 96 17 39	antenne.aix@mda13nord.fr
Antenne d'Arles	1 rue Courte, 13200 Arles	04 90 47 34 77	antenne.arles@mda13nord.fr
Antenne de Châteaurenard	7 avenue du Froid, 13160 Châteaurenard	04 88 60 71 46	antenne.chateaurenard@mda13nord.fr
Antenne de Miramas	15 rue Albert Camus, 13140 Miramas	09 67 26 44 13	antenne.miramas@mda13nord.fr
Antenne de Salon-de-Pce	94 rue Labadie, 13300 Salon-de-Provence	04 90 56 78 89	antenne.salon@mda13nord.fr
Antenne de Tarascon	7 bd Victor Hugo, 13150 Tarascon	06 70 14 62 11	antenne.tarascon@mda13nord.fr
Antenne de Vitrolles	Rue Hilaire Touche, 13127 Vitrolles	04 88 60 71 62	antenne.vitrolles@mda13nord.fr



La MDA 13Nord œuvre pour la poursuite de ces objectifs pour (et avec) les jeunes, les familles et les professionnels du territoire nord des Bouches-Du-Rhône.

Elle est structurée à partir de lieux d'accueil de proximité répartis sur le territoire :

- 7 antennes : Salon-de-Provence, Miramas, Châteaurenard, Tarascon, Arles, Vitrolles, Aix en Provence.
- 6 relais ados parents : Saint-Chamas, Orgon, Cabannes, Berre l'Etang, Port-Saint-Louis et St Rémy de Provence.

La santé est entendue comme « un bien-être complet, physique, mental et social » (OMS).

Article 2 : L'engagement de la MDA 13Nord

Dans le but de favoriser le développement d'actions en faveur des jeunes âgés de 11 à 25 ans et de leur famille, la MDA 13Nord développe une offre de services pour répondre aux besoins de santé des jeunes (santé entendue au sens de l'OMS « la santé est un état de bien-être complet, physique, mental et social »), permettant l'accueil, l'écoute, l'information, la prévention et le soin dans un accompagnement individualisé.

Dans ce but, la MDA s'engage à proposer à la commune :

1 - Sur l'antenne la plus proche :

⇒ Pour les jeunes de 11 à 25 ans :

- accueil généraliste confidentiel et gratuit, écoute, évaluation des situations de mal-être.
- soin : accompagnement vers une prise en charge thérapeutique (psychologique, médicale...).

⇒ Pour les parents :

- soutien à la parentalité, entretiens familiaux.
- thérapie familiale.
- groupes de paroles.
- ateliers de soutien à la parentalité.

⇒ Pour les professionnels de la commune :

- accès au centre d'informations et de ressources pour les professionnels (documentation, outils de prévention).
- accompagnement et formation du personnel d'animation de la commune sur les questions de santé.
- commissions Coordo Parcours d'Ados, pour les situations préoccupantes, inquiétantes relatives à l'adolescence.

2 - Sur la commune :

⇒ Pour les jeunes de 11 à 25 ans :

- Information, prévention : participation aux événements organisés par la commune, qui s'adressent aux adolescents et jeunes adultes, qui concernent leur bien-être et/ou qui permet de prévenir les comportements à risques.





⇒ Pour les parents :
- des rencontres (conférences, ciné-débat...) sur l'adolescence.

⇒ Développement local :
Dans le cadre d'un travail de réseau et si la MDA est sollicitée par la commune, les professionnels de la MDA apporteront leur contribution (expertise) aux différentes instances d'analyse, de réflexion, animées par la commune et ayant pour objet la santé des jeunes (ex : CLSPD, commissions jeunes, prévention santé).

Article 3 : le bilan annuel

La MDA 13Nord transmettra au signataire de la présente convention, un bilan annuel d'activité concernant la commune, indiquant pour l'année N-1 : le nombre de jeunes et de parents accueillis pour la 1^{ère} fois, la répartition par sexe, par âge et par situation, le nombre de jeunes et de parents suivis, le nombre et le type de prises en charge, le nombre et type d'actions réalisées.

Article 4 : Déontologie

La MDA 13Nord et la commune s'engagent à respecter les valeurs et principes d'action, notamment les principes d'égalité, de gratuité, de neutralité, de confidentialité et de continuité.

Les professionnels de la MDA 13Nord étant soumis au secret professionnel, aucun nom de jeune ne sera communiqué sur le bilan fourni.

Par ailleurs, la base de données de la MDA 13Nord est déclarée à la CNIL sous le n° 1322250 comme un traitement automatisé d'informations nominatives dont la finalité principale est la gestion de l'activité de suivi des jeunes qui fréquentent la structure. L'information est délivrée aux jeunes dans ce sens.

Article 5 : Contribution financière de la commune

En contrepartie de l'engagement de la MDA 13Nord, la Ville de Saint Cannat concourt au fonctionnement général de la MDA 13Nord par le versement d'une adhésion ou dotation dont le montant est fixé chaque année.

Ce montant est calculé sur les éléments suivants :

- nombre d'habitants (source INSEE) x 0,50 €,
Soit $5977 \times 0,50 = 2988,5$.

Pour l'année 2025, cette adhésion ou dotation s'élève à : 2988,5 €.

Article 6 : Adhésion à la MDA 13Nord

La signature de cette convention donne à la commune en tant qu'adhérent droit de vote si elle le souhaite lors de l'Assemblée Générale.



www.mda13nord.fr

Siège	94 rue Labadie, 13300 Salon-de-Provence	04 86 83 08 28	direction@mda13nord.fr
Antenne d'Aix-en-Pce	37 bd Aristide Briand, 13100 Aix-en-Provence	04 42 96 17 39	antenne.aix@mda13nord.fr
Antenne d'Arles	1 rue Courte, 13200 Arles	04 90 47 34 77	antenne.arles@mda13nord.fr
Antenne de Châteaurenard	7 avenue du Froid, 13160 Châteaurenard	04 88 60 71 46	antenne.chateaurenard@mda13nord.fr
Antenne de Miramas	15 rue Albert Camus, 13140 Miramas	09 67 26 44 13	antenne.miramas@mda13nord.fr
Antenne de Salon-de-Pce	94 rue Labadie, 13300 Salon-de-Provence	04 90 56 78 89	antenne.salon@mda13nord.fr
Antenne de Tarascon	7 bd Victor Hugo, 13150 Tarascon	06 70 14 62 11	antenne.tarascon@mda13nord.fr
Antenne de Vitrolles	Rue Hilaire Touche, 13127 Vitrolles	04 88 60 71 62	antenne.vitrolles@mda13nord.fr



Article 7 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une année, à compter du 1^{er} janvier 2025. Elle sera reconduite par tacite reconduction dans son principe, un avenant en fixera chaque année le montant au regard de l'évolution de la population, sauf en cas de dénonciation par l'une ou l'autre des parties, sous respect d'un préavis d'un mois par lettre recommandée avec AR.

Fait à Salon de Provence,

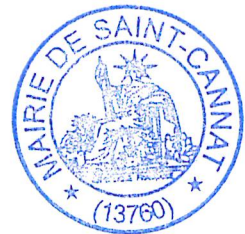
Le 8 avril 2025.

La Présidente de la MDA 13NORD
Mme LOUARN
(Précédé de la mention "Lu et approuvé")

" Lu et approuvé "

P/O
Verena SABATINO
Directrice

Le Maire de Saint Cannat
Monsieur Joël LEVI-VALENSI
(Précédé de la mention "Lu et approuvé")



www.mda13nord.fr

Siège	94 rue Labadie, 13300 Salon-de-Provence	04 86 83 08 28	direction@mda13nord.fr
Antenne d'Aix-en-Pce	37 bd Aristide Briand, 13100 Aix-en-Provence	04 42 96 17 39	antenne.aix@mda13nord.fr
Antenne d'Arles	1 rue Courte, 13200 Arles	04 90 47 34 77	antenne.arles@mda13nord.fr
Antenne de Châteaurenard	7 avenue du Froid, 13160 Châteaurenard	04 88 60 71 46	antenne.chateaurenard@mda13nord.fr
Antenne de Miramas	15 rue Albert Camus, 13140 Miramas	09 67 26 44 13	antenne.miramas@mda13nord.fr
Antenne de Salon-de-Provence	94 rue Labadie, 13300 Salon-de-Provence	04 90 56 78 89	antenne.salon@mda13nord.fr
Antenne de Tarascon	7 bd Victor Hugo, 13150 Tarascon	06 70 14 62 11	antenne.tarascon@mda13nord.fr
Antenne de Vitrolles	Rue Hilaire Touche, 13127 Vitrolles	04 88 60 71 62	antenne.vitrolles@mda13nord.fr